

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2016

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal et du compte rendu de la dernière réunion en date du 29 janvier 2016.
- Vote des Comptes Administratifs 2015 des 4 communes déléguées et des budgets annexes correspondants.
- Approbation des Comptes de Gestion du trésorier 2015 des 4 communes déléguées et des budgets annexes correspondants.
- Affectation des résultats des comptes administratifs 2015 des communes déléguées au budget primitif 2016 de la commune de Saint Martin de l'If et des comptes administratifs 2015 des budgets annexes ferme de Brunville, espace commercial, CCAS au budget primitifs 2016 respectifs.
- Vote des subventions.
- Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE).
- Projets de travaux d'Eclairage Public à la cantine scolaire de Fréville et de renforcement du réseau Hameau la Curerie à Mont de l'If.
- Approbation du rapport de l'analyse des offres pour le marché de travaux de la cantine-préau à Fréville.
- Convention ERDF pour le lotissement George Sand à Fréville.
- Acquisition des locaux de l'ancienne boucherie de Fréville (74 000 €).
- Remboursement des frais de décapage à monsieur Duquesnes.
- Convention pour les frais de scolarité avec la commune de Touffreville-la-Corbeline.
- Paiement des indemnités des maires délégués et adjoints délégués avec effet rétroactif du 01 au 05 janvier 2016.
- Questions diverses

.....

Nombre de Conseillers en exercice :	47
Nombre de Conseillers présents :	39
Nombre de Conseillers votants :	39 + 2 Procurations
Date de convocation :	le 1 ^{er} mars 2016
Date d'affichage :	le 1 ^{er} mars 2016

L'an deux mille seize, le mardi quinze mars, à vingt heures trente minutes, les membres composant le Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Sylvain GARAND, maire.

Etaient présents : M GARAND Sylvain maire de Saint Martin de l'If - maire délégué de Fréville, M ACHER Christophe 1^{er} adjoint de Saint Martin de l'If - maire délégué de Betteville, M CLECH Jean-Pierre maire délégué de La Folletière, M DUMONTIER Jean-François 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Betteville, MME NORDET sandrine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Betteville, M LEBESNE Daniel adjoint délégué de la commune de la Folletière, M VERDIERE Jean-Jacques 1^{er} adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BROCHET Didier 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME PONSAR Valérie 3^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, MME LHERNAULT Martine adjoint délégué de la commune de Mont de l'If, M AGASSE Cyril, M AUBERVILLE Jean-Marie, MME AUCLAIR Jeanine, MME CANTREL Anita, M COLANGE Stéphane, MME DE SUTTER Chantal, M DOUCET Jean-Marc, M DOUVILLE Olivier, MME DUTOT Bérengère, M FREMONT Frank, M GAMARD Jean-Marie, MME GODEBOUT Françoise, M HAAS François, M KACZMARCZYK Alexandre, M LAVICE Alexis, MME LCONTE Mauricette, M LECOURT Dominique, MME LEMELLE Isabelle, M LEVASSEUR Eric, M LOISEL Laurent, MME LOZAY Stéphanie, M MALANDAIN Thierry, MME MARCHAND Sarah, M MOTTET Mickaël, MME PADE Véronique, M SENARD Dominique, MME SILLIARD Marie-Cécile, M TURPIN Jérémie, M VIGER Joël, conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : M DUBOST Rémi maire délégué de Mont de l'If, MME VIRVAUX Nadine 2^{ème} adjoint de la commune déléguée de Fréville, M BARE ALAIN, MME BOUTBAL Sophie, MME DEBRAY Chantal, MME KOLLMANN Marie, M LEFEBVRE Dominique, MME LUCAS Sonia.

Procurations : M DUBOST Rémi à MME LHERNAULT Martine, MME VIRVAUX Nadine à M GARAND Sylvain.

Monsieur Jean-Jacques VERDIERE est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 1 DATE : 15/03/2016

OBJET : APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2016 ET AJOUTER A L'ORDRE DU JOUR QUATRE POINTS
--

Le compte rendu de la dernière réunion en date du 29 janvier 2016, transmis aux conseillers par mail ou courrier le 11 février 2016, a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande aux conseillers s'il peut ajouter à l'ordre du jour les quatre points suivants :

14. *Adhésion de la commune à l'assurance chômage de l'URSSAF.*

15. *Nouveau contrat pour les deux auto-entrepreneurs engagés comme maîtres-nageurs sauveteurs à la piscine de Barentin (1 pour Betteville, 1 pour Fréville), par rapport à la commune nouvelle de Saint Martin de l'if.*

16. *Nouveau délégué à la commission des travaux.*

17. *Délibération pour la Ligne Nouvelle Paris Normandie.*

Les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité, d'ajouter à l'ordre du jour les quatre points précités.

DELIBERATION N° : 2 DATE : 15/03/2016
OBJET : Vote du Compte Administratif 2015 de la commune déléguée de BETTEVILLE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Christophe Acher maire délégué de Betteville, reçu par monsieur Sylvain Garand, maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

CA BETTEVILLE		Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	373 532.72	471 781.14
	Investissement	265 656.34	195 554.11
reports de l'exercice 2014			
Fonctionnement 002			223 813.01
Investissement 001		85 695.71	
Total réalisations+ reports		724 884.77	891 148.26
restes à réaliser à reporter en 2016			
Fonctionnement			
Investissement			
Total restes à réaliser/ 2016			
Résultat cumulé			
Fonctionnement		373 532.72	695 594.15
Investissement		351 352.05	195 554.11
TOTAL CUMULE		724 884.77	891 148.26
RESULTAT GLOBAL			166 263.49

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

OBJET : Vote du Compte Administratif 2015 de la commune déléguée de FREVILLE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Sylvain Garand maire délégué de Fréville et maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

CA FREVILLE		Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	608 367.09	737 823.05
	Investissement	165 860.87	133 402.40
reports de l'exercice 2014			
Fonctionnement 002			108 227.00
Investissement 001			182 536.00
Total réalisations+ reports		774 227.96	1 161 988.45
restes à réaliser à reporter en 2016			
Fonctionnement			
Investissement		649 400.00	343 172.00
Total restes à réaliser/ 2016		649 400.00	343 172.00
Résultat cumulé			
Fonctionnement		608 367.09	846 050.05
Investissement		815 260.87	659 110.40
TOTAL CUMULE		1 423 627.96	1 505 160.45
RESULTAT GLOBAL			81 532.49

Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

OBJET : Vote du Compte Administratif 2015 de la commune déléguée de LA FOLLETIERE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Jean-Pierre Clech, maire délégué de La Folletière, reçu par monsieur Sylvain Garand, maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

CA LA FOLLETIERE		Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	49 266.23	70 098.02
	Investissement	12 051.37	17 424.77

reports de l'exercice 2014	Fonctionnement 002		63 357.59
	Investissement 001	16 179.65	
	Total réalisations+ reports	77 497.25	150 880.38
restes à réaliser à reporter en 2016	Fonctionnement		
	Investissement		
	Total restes à réaliser/ 2016		
Résultat cumulé	Fonctionnement	49 266.23	133 455.61
	Investissement	28 231.02	17 424.77
	TOTAL CUMULE	77 497.25	150 880.38
	RESULTAT GLOBAL		73 383.13

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

OBJET : Vote du Compte Administratif 2015 de la commune déléguée de MONT DE L'IF

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Rémi Dubost maire délégué de Mont de l'if, reçu par monsieur Sylvain Garand, maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

CA MONT DE L'IF		Dépenses €	Recettes €
réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	61 024.02	52 758.99
	Investissement	27 853.10	780.00
reports de l'exercice 2014	Fonctionnement 002		123 915.52
	Investissement 001		35 896.63
	Total réalisations+ reports	88 877.12	213 351.14
restes à réaliser à reporter en 2016	Fonctionnement		
	Investissement	21 139.87	
	Total restes à réaliser/ 2016	21 139.87	
Résultat cumulé	Fonctionnement	61 024.02	176 674.51
	Investissement	48 992.97	36 676.63
	TOTAL CUMULE	110 016.99	213 351.14
	RESULTAT GLOBAL		103 334.15

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

OBJET : Vote du Compte Administratif 2015 Budget annexe « LA FERME DE BRUNVILLE » de la commune déléguée de MONT DE L'IF

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Rémi Dubost, maire délégué de Mont de l'if, reçu par monsieur Sylvain Garand, maire de Saint Martin de l'if, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

FERME DE BRUNVILLE CA		Dépenses	Recettes
réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	54.00	3 483.37
	Investissement		
reports de l'exercice 2014	Fonctionnement 002		15 963.38
	Investissement 001		15 687.60
	Total réalisations+ reports	54.00	35 134.35
restes à réaliser à reporter en 2016	Fonctionnement		
	Investissement		
	Total restes à réaliser/ 2016		
Résultat cumulé	Fonctionnement	54.00	19 446.75

Investissement		15 687.60
TOTAL CUMULE	54.00	35 134.35
RESULTAT GLOBAL		35 080.35

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Voté et arrêté, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

OBJET : Vote du Compte Administratif 2015 BUDGET ANNEXE « ESPACE COMMERCIAL » de la commune déléguée de FREVILLE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par monsieur Sylvain Garand, maire délégué de Fréville, maire de Saint Martin de l'If, et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer respectivement ainsi :

ESPACECOMMERCIAL	CA	Dépenses	Recettes
réalisations de l'exercice 2015	Fonctionnement	4 382.77	10 382.91
	Investissement	6 904.72	
reports de l'exercice 2014	Fonctionnement 002		8 534.51
	Investissement 001		2 937.22
	Total réalisations+ reports	11 287.49	21 854.64
restes à réaliser à reporter en 2016	Fonctionnement		
	Investissement		
	Total restes à réaliser/ 2016		
Résultat cumulé	Fonctionnement	4 382.77	18 917.42
	Investissement	6 904.72	2 937.22
	TOTAL CUMULE	11 287.49	21 854.64
	RESULTAT GLOBAL		10 567.15

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
4. Voté et arrêté, à 38 voix pour dont 1 procuration pour, 2 abstentions, les résultats définitifs tels que énumérés ci-dessus.

DELIBERATION N° : 3 DATE : 15/03/2016

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE FREVILLE ET LE BUDGET ANNEXE « ESPACE COMMERCIAL »

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair, Après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune et le budget primitif annexe de l'espace commercial de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les deux comptes administratifs (principal et annexe) de l'exercice 2015 ; Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés (commune et espace commercial), pour l'exercice 2015 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE MONT DE L'IF ET LE BUDGET ANNEXE « LA FERME DE BRUNVILLE »

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune et le budget primitif annexe de la ferme de brunville de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les deux comptes administratifs (principal et annexe) de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que les comptes de gestion dressés (commune et la ferme de brunville), pour l'exercice 2015 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE LA FOLLETIERE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 POUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DELEGUEE DE BETTEVILLE

Le conseil municipal réuni sous la présidence de madame Jeanine Auclair,

Après s'être fait présenter le budget primitif principal de la commune de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif principal de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION N° : 4 DATE : 15/03/2016

OBJET : Affectation des résultats des comptes administratifs 2015 des communes déléguées au budget primitif 2016 de la commune de Saint Martin de l'If

759 584.26 €
0.00 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		240 271.14 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		519 313.12 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		759 584.26 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-7 703.13 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		-327 367.87 €
Besoin de financement F	=D+E	-335 071.00 €
AFFECTATION = C	=G+H	759 584.26 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		335 071.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		424 513.26 €

DELIBERATION N° : 4 A DATE : 15/03/2016

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget annexe « Espace commercial » de la commune déléguée de Fréville au budget primitif 2016 de la commune de Saint Martin de l'If

14 534.65 €
0.00 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		6 000.14 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		8 534.51 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		14 534.65 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		-3 967.50 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		
Besoin de financement F	=D+E	-3 967.50 €
AFFECTATION = C	=G+H	14 534.65 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F		3 967.50 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		10 567.15 €

DELIBERATION N° : 4 B DATE : 15/03/2016

OBJET : Affectation des résultats du compte administratif 2015 du budget annexe « La Ferme de Brunville » de la commune déléguée de Mont de l'If au budget primitif 2016 de la commune de Saint Martin de l'If

19 392.75€
0.00 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		3 429.37
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)		15 963.38 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		19 392.75
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		15 687.60 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		
Besoin de financement F	=D+E	
AFFECTATION = C	=G+H	35 080.35
1) Affectation au R001 Investissement		15 687.60€
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		19 392.75 €

DELIBERATION N° : 5 **DATE : 15/03/2016**

OBJET : Vote des subventions et participations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter les subventions et participations à inscrire au budget primitif 2016 ci-après, sauf pour la subvention à l'association « Aristraitchat » de 200 € où 12 conseillers ont voté contre, 2 abstentions, 1 pour + de 200 €, 25 + 2 procurations pour 200 €.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS DE SAINT MARTIN DE L'IF

BETTEVILLE	
Anciens combattants	250€
Club Aérobic	250 €
Club de l'amitié	1 000€
Hatha Yoga	100€
Tennis de table	400€
Amicale des pompiers Caudebec en Caux	250€
Aristraitchat	200€
FREVILLE	
Fanfare	515€
Anciens combattants	465€
Présence cauchoise	1 250€
Pétanque	430€
Aînés ruraux	700 €
Comité des fêtes	4040€
Coopérative scolaire	4324 €
Foyer rural	4414€
Resto du cœur	384€
Commerçants	500€
MONT DE L'IF	
Jump de l'If	1 500€

PARTICIPATIONS SAINT MARTIN DE L'IF

Bassins versants Caux Seine	17 287 €
Bassins versants Austreberthe	1559 €
SIVOM	en cours
SOMVAS	158 801 €
CCAS	6000 €
CLIC	391.46 €
FSL	1294 € (0.76 €/H)
Mission Locale Yvetot	400 €
CAUE	191 €
Fondation du Patrimoine	150 €
AMF	454 €
AMRF	75 €

DELIBERATION N° : 6**DATE : 15/03/2016**

OBJET : Election d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE).

La commune nouvelle de Saint Martin de l'if a été intégrée par arrêté préfectoral en date du 04 février 2016 dans la CLE (Commission Locale de l'Energie) N°7 – CLE de Pavilly Yerville – Du Syndicat Départemental d'Energie pour représenter le « territoire des anciennes communes adhérentes ». Il est donc nécessaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et un suppléant pour représenter Saint Martin de l'IF.

Se sont présentés comme candidats : Messieurs M KACZMARCZYK Alexandre, M VERDIERE Jean-Jacques.

Ont été élus

DELEGUE TITULAIRE : VERDIERE Jean-Jacques (18 pour VERDIERE Jean-Jacques, 8 pour KACZMARCZYK Alexandre, 13 abstentions)

DELEGUE SUPPLEANT : KACZMARCZYK Alexandre (39 pour)

DELIBERATION N° : 7**DATE : 15/03/2016**

OBJET : Projets de travaux d'Eclairage Public à la cantine scolaire de Fréville (A) et de renforcement du réseau Hameau la Curerie à Mont de l'If (B)

PROJET A - Monsieur le maire présente le projet préparé par le SDE 76 référencé Projet-EP-2015-0-76289-5635 et désigné « cantine scolaire rue du Four à Pain (version1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 28 998,01 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 12 633,79 € T.T.C.

Ce montant comprend la fourniture et la pose de 4 prises guirlandes, la mise en place de 4 mâts (Hauteur 5m) équipés d'une lanterne de type « LINEA LED », la construction d'une armoire de commande avec une horloge astronomique pour permettre un fonctionnement séparé si nécessaire, la dépose d' 1 mât d'éclairage public et l'établissement de 129 ml de réseau d'éclairage souterrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal 2016 pour un montant de 12 633,79 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

PROJET B - Monsieur le maire présente le deuxième projet préparé par le SDE 76 référencé Projet-Renfo-2015-0-76444-5407 et désigné « route du hameau en Caux - La Curerie - (version1.1) » dont le montant prévisionnel s'élève à 51 132,00 € T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 6 858,00 € T.T.C.

Ce montant comprend : pour le réseau électrique : l'établissement de 269 ml de réseau Basse Tension souterrain ; la dépose de 150 ml de réseau Haute Tension section T70 ; l'établissement de 67 ml de câble de branchement.

- Pour le réseau d'éclairage public : l'établissement de 275 ml de réseau d'éclairage public souterrain en attente.
- Pour le Génie Civil des réseaux de communications électroniques : l'établissement de 836 ml de génie civil de télécommunications électroniques ; la mise en place de 2 chambres de tirage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus ;
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal 2016 pour un montant de 6 858,00 € T.T.C.
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible ;
- D'autoriser le maire à signer tout acte afférent à ce projet, notamment la convention correspondante à intervenir ultérieurement.

DELIBERATION N° : 8 DATE : 15/03/2016

OBJET : Approbation du rapport de l'analyse des offres pour le marché de travaux de la cantine-préau à Fréville

Monsieur le maire donne lecture du rapport d'analyse des offres pour le marché de la cantine –préau suivant :

N° LOT	INTITULE LOT	ESTIMATION H.T.	ENTREPRISEmieuxedisante	MONTANT
N°1	Gros œuvre	126 500 €	Cartier	111 656.60 €
N°2	Charpente bois	58 000 €	Sarl Callais	54 600.55 €
N°3	Charpente métallique	42 000 €	Bray CM	20 780.00 €
N°4	Couverture zinc	41 000 €	Bienfait couverture	39 003.00 €
N°5	Etanchéité	20 500 €	EBCI	18 036.25 €
N°6	Menuiseries extérieures alu	45 000 €	ALUBAT	34 883.50 €
N°7	Menuis.intér.isolat.cloisonsdoublag	47 000 €	EMO	49 515.30€
N°8	Cloisons et doublages préfabriqués	45 000 €	POLYTRAVAUX	51 423.80 €
N°9	Revêtements de sols	19 500 €	SOLUTION	17 781.42€
N°10	Peinture	9 750 €	MORIN	8 342.48 €
N°11	VRD	97 000 €	HAVE SOMACO	70 795.00 €
N°12	Electr.courants forts +faibles (Base)	45 200 €	AVENEL	33 654.00€
N°13	Plomberie chauffage ventilation	116 000 €	DEVILLOISE DE CHAUFFAGE	131 859.80€
N°14	Equipement de cuisine	45 000 €	G'Froid	45 850.45€
	TOTAUX H.T.	757 450 €	TOTAUX H.T.	688 182.15 €

Options : PSE Lot 11 VRD PSE 01 remplacement de l'enrobé par un stabilisé : HAVE SOMACO + 4734 € H.T

PSE 02 tranchées et fourreaux pour l'éclairage HAVE SOMACO + 1078 € H.T.

Lot 12 électricité PSE 01 alarme+informatique+éclairage extérieur AVENEL+ 7216.38 €-4870.95=2345.43 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter le rapport d'analyse d'offres ci-dessus d'un montant de 688 182.15 € H.T avec l'option en supplément suivante : Lot 12 électricité PSE 01 alarme+informatique pour un montant de 2345.43 €, et autoriser le maire à signer les marchés et avenants correspondants.

DELIBERATION N° : 9 DATE : 15/03/2016

OBJET : Convention ERDF pour le lotissement George Sand à Fréville

Monsieur le maire rappelle que la commune déléguée de Fréville s'était engagée à prendre en charge les travaux d'alimentation en électricité du nouveau lotissement George Sand, situé rue des Deux Mares, à hauteur de 50% du montant qui s'élève à 24 281.13 € H.T. soit 29 137.36 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de participer au paiement des travaux précités, soit 14 568.68 € T.T.C. (50%) et charge le maire de signer la convention correspondante avec ERDF.

DELIBERATION N° : 10 DATE : 15/03/2016

OBJET : Acquisition des locaux de l'ancienne boucherie de Fréville

Monsieur le maire expose que :

- Vu le plan de sauvegarde des commerces mis en place dans la commune de Fréville, rue de Caudebec et rue de Duclair,
- Vu la volonté de réimplantation d'activités commerciales,
- Vu les réunions de concertation avec le propriétaire, les riverains et les élus de Fréville, le 04 février 2016, après l'apparition de l'indice de vide derrière la boucherie,
- Vu l'estimation faite par les Domaines s'élevant à 142 000 € avec une marge de négociation de +10%,

- Vu la réunion de travail entre les maires et les adjoints délégués, ainsi que le président de la commission des travaux, le 23 février dernier, qui ont émis un avis favorable pour l'acquisition des locaux de l'ancienne boucherie, après la proposition du propriétaire de céder le bien à 75 000 €,
 - Vu la difficulté de prendre un arrêté de péril en fonction de la situation du bien et la responsabilité engagée de la commune,
 - Vu la dernière négociation engagée par monsieur le maire auprès du propriétaire, à la demande du groupe de travail des élus,
Un compromis a été trouvé à 74 000 €.
- Cette proposition laisse à la charge de la commune les travaux de levée de l'indice de vide.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 25 voix + 2 procurations pour, 8 voix contre, 6 abstentions, décide :

- d'acquérir les locaux de l'ancienne boucherie pour un montant de 74 000 € (soixante quatorze mille euros), cadastrés sous les N° 95 AD et N° 97 AD, situés 54 Rue d'Yvetot, appartenant à Mmes Canu Murielle épouse Duquesne David, Cléret Nadine et Cléret Charline. Monsieur le maire est chargé de faire toutes les démarches nécessaires, en l'occurrence signer le compromis correspondant et l'acte d'acquisition.
- De prendre en charge les travaux de levée d'indice de vide répertorié sur la propriété.
- D'inscrire toutes les dépenses liées à cette acquisition au budget primitif annexe 2016 de l'Espace commercial.

DELIBERATION N° : 11 DATE : 15/03/2016

OBJET : Remboursement des frais de décapage à monsieur Duquesnes

Monsieur le maire rappelle que, lors du dernier conseil municipal de Fréville, celui-ci avait émis un avis favorable de principe pour le remboursement, à hauteur de 500 €, des frais de décapage réalisés derrière la boucherie, par « FOR et TEC), à monsieur et madame David Duquesne (montant de la facture 1 488€).
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser M et Mme David Duquesnes d'un montant de 500 € pour les frais précités. Cette somme sera inscrite au budget primitif annexe 2016 de l'Espace Commercial.

DELIBERATION N° : 12 DATE : 15/03/2016

OBJET : Convention pour les frais de scolarité avec la commune de Touffreville-la-Corbeline

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'une convention d'inscription scolaire avait été signée entre la commune de Touffreville-la-Corbeline et la commune de La Folletière, cette dernière ayant intégré la commune de Saint Martin de l'If.

De ce fait, il propose que :

- Dorénavant, toute demande d'inscription nouvelle d'enfant résidant sur le territoire de La Folletière ne pourra se faire qu'avec l'autorisation de monsieur le maire de Saint Martin de l'If, la règle étant que les enfants domiciliés sur le plateau devront être scolarisés à Touffreville-la-Corbeline et ceux domiciliés dans la vallée scolarisés à Betteville ou à Fréville.
- La commune de Saint Martin de l'If prendra en charge les frais de scolarité des enfants inscrits dans l'école de Touffreville-la-Corbeline à hauteur de 400 € par an, révisable annuellement en fonction du taux de l'inflation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces propositions et charge le maire de signer toutes les pièces s'y rapportant.

DELIBERATION N° : 13 DATE : 15/03/2016

OBJET : Paiement des indemnités des maires délégués et adjoints délégués avec effet rétroactif du 01 au 05 janvier 2016

Monsieur le maire informe le conseil municipal que, lors de la réunion en préfecture organisée début février, il a été évoqué la possibilité de payer avec effet rétroactif les indemnités des maires et adjoints délégués du 01 au 05 janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de payer avec effet rétroactif les indemnités des maires et adjoints délégués du 01 au 05 janvier 2016.

DELIBERATION N° : 14 DATE : 15/03/2016

OBJET : Adhésion de la commune à l'assurance chômage de l'URSSAF

Monsieur le maire informe que la commune de Fréville avait obligation d'adhérer à l'assurance chômage gérée par l'URSSAF, du fait qu'elle a embauché un agent contractuel « emploi avenir ». Il est donc nécessaire de prendre un nouvel engagement auprès de l'URSSAF et signer un contrat d'adhésion de 6 ans, renouvelé par tacite reconduction, pour la commune de Saint Martin de l'If. L'adhésion concerne tous les agents non titulaires et non statutaires de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition, et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires, en l'occurrence signer le contrat d'adhésion à l'assurance chômage de l'U.R.S.S.A.F, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

DELIBERATION N° : 15 DATE : 15/03/2016

OBJET : Nouveau contrat pour les deux auto-entrepreneurs engagés comme maîtres-nageurs sauveteurs à la piscine de Barentin (1 pour Betteville, 1 pour Fréville), par rapport à la commune nouvelle de Saint Martin de l'if

Monsieur le maire informe qu'il est nécessaire de mettre à jour les contrats de prestation de service de monsieur Sébastien Rivière intervenant pour l'école de Betteville, et de madame Christina Huguet intervenant pour l'école de Fréville, comme maîtres nageurs sauveteurs à la piscine de Barentin, pendant la période scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de rémunérer les deux maîtres nageurs sauveteurs précités 25 € la ½ heure toutes charges comprises (régime auto-entrepreneur), pour la période scolaire en cours du 01/01/2016 au 01/07/2016. Monsieur le maire est chargé de signer les contrats de service correspondants.

DELIBERATION N° : 16 DATE : 15/03/2016

OBJET : Nomination d'un nouveau délégué à la commission des « travaux-urbanisme »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, monsieur Didier Brochet comme nouveau membre de la commission des « travaux-urbanisme ».

DELIBERATION N° : 17 DATE : 15/03/2016

OBJET : Refus du tracé Rouen-Yvetot de la Ligne Nouvelle Paris Normandie (LNPN)

M. le maire rappelle au Conseil que la Commune est membre de l'Association « LNPN oui, mais pas à n'importe quel prix » qui se positionne en faveur de cette nouvelle ligne, mais seulement dans la mesure où elle se traduit par la modernisation de la ligne existante ; l'association étant donc contre un nouveau tracé entraînant une nouvelle emprise foncière.

M. le maire rappelle également les conséquences d'un tel projet sur notre territoire :

- Accentuation des risques « inondation » et « ruissellement »,
- Aggravation des nuisances sonores,
- Saturation d'infrastructures (A150, A151, lignes à haute tension ...),
- Destruction de 400 hectares de terres agricoles,
- Dévalorisation du patrimoine,
- Investissement public estimé à 900 millions d'euros pour gagner moins de 5 minutes.

Une pétition diffusée sur l'ensemble des Communes membres a déjà permis de recueillir 2500 signatures contre le nouveau tronçon.

M. le maire expose les démarches effectuées par l'association et invite les membres du conseil à voter « oui à la LNPN mais NON à un nouveau tracé », soit en faveur d'un renforcement de la ligne existante.

Après en avoir délibéré, les conseillers se prononcent à 19 voix + 2 procurations pour, 17 abstentions et 3 contre, en faveur du « oui à la LNPN mais NON à un nouveau tracé entre ROUEN et YVETOT ».

QUESTIONS DIVERSES

SUBVENTIONS : En 2017, un bilan financier sera demandé à chaque association. La possibilité de regrouper les anciens combattants est évoquée. Cette proposition sera débattue l'année prochaine.

PREAU A L'ECOLE DE BETTEVILLE : Monsieur Lavice demande quand est prévue la réalisation du Préau de l'école à Betteville. Monsieur le maire répond que le temps de faire les démarches administratives,

la construction se concrétisera en 2017, en fonction du choix des élus de la commune de Betteville. Pour cela, il faut lancer le chiffrage de l'opération dès maintenant.

FIBRE OPTIQUE : monsieur le maire informe que le dossier est réglé. La convention va être bientôt signée avec la communauté de communes du Plateau Vert. En 2018, les 1ers habitants seront équipés de la fibre.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 H.